

Avis public

Canada
Province de Québec



Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux

Adoption prochaine du règlement 2019-118

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que lors de sa séance régulière du conseil du 17 avril 2019, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé, ayant pour objet de prévoir les modalités de publication des avis publics de la MRC des Chenaux.

Ce projet de règlement a pour objet de préciser :

« que les avis publics, sauf exception, seront publiés sur le site internet de la MRC des Chenaux. »

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu mercredi le 15 mai 2019 à 19h à la salle des délibérations du conseil de la MRC, sis au 630 rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 18 avril 2019.



Patrick Baril, secrétaire-trésorier